



La Roche-sur-Yon, le 22 septembre 2022

Aux chefs d'établissement 1^{er} et 2nd degré

Dossier suivi par Nicolas MERIAU
Responsable du SAAR par délégation – DEC Vendée
Contact : nicolas.meriau@ddec85.org

Objet : recrutement d'un enseignant suppléant dans un temps contraint

Madame, Monsieur,

En situation de pénurie de suppléants, vous pouvez, en tant que chef d'établissement, être amenés à recruter dans un temps contraint un enseignant suppléant. La situation peut se présenter lorsque le vivier des suppléants géré par le SAAR85 est épuisé. Vous devrez alors recevoir cette personne en entretien.

Pour vous aider dans cet exercice, la SCAAC 85 a décidé de mettre à votre disposition un guide d'entretien (voir PJ) et vous soumet quelques points d'attention :

- 1- Idéalement, l'entretien doit être conduit par deux chefs d'établissement. Il appartient au chef d'établissement concerné par le poste vacant de solliciter l'un de ses pairs ;
- 2- A l'issue de l'entretien, vous devez compléter le guide d'entretien, le dater, le signer et l'envoyer au service suppléance 1^{er} ou 2nd degré (Clarisse AZZI ou Estelle ROGER). Les services « suppléances » de la DEC vérifient si la personne reçue est éligible au recrutement. **Ne transmettez pas votre avis à la personne avant que les services de la DEC aient vérifié son éligibilité.**
- 3- Si la personne est éligible et si votre avis est favorable, les services « suppléances » de la DEC prennent le relais pour le recrutement administratif de l'enseignant suppléant et pour sa nomination ;
- 4- Si la personne n'est pas éligible et/ou si votre avis est défavorable, ni vous, ni les services « suppléances » de la DEC ne procèdent au recrutement. Il appartient au chef d'établissement concerné par le poste vacant d'informer la personne de son non-recrutement.
- 5- Attention ! Lors d'un avis favorable, **cet entretien ne se substitue pas à l'entretien pour l'octroi du pré-accord collégial.** Ce dernier reste obligatoire dans la procédure de recrutement des enseignants dans l'Enseignement catholique. L'enseignant suppléant nommé sera alors convoqué à la session d'entretiens du pré-accord dans les semaines suivantes.

Les services « suppléances 1^{er} et 2nd degré » restent à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce type de recrutement « dans l'urgence ».

Vu, Stéphane NOUVEL
Directeur diocésain

Elizabeth DENIS,
Présidente de la SCAAC 85

PJ : Guide d'entretien « Recrutement d'un enseignant suppléant »